

8. *Pompes de circulation du fluide de refroidissement primaire*: pompes spécialement conçues ou préparées pour faire circuler le fluide de refroidissement primaire d'un réacteur nucléaire au sens de la définition du paragraphe 1 ci-dessus.

9. *Installations de retraitement des éléments combustibles irradiés*, et équipement spécialement conçu et préparé à cette fin.

Une «installation de retraitement des éléments combustibles irradiés» comprend le matériel et les composants qui entrent normalement en contact direct avec le combustible irradié et les circuits de traitement des principales matières nucléaires et produits de fission et qui en assurent directement la régulation. Dans l'état actuel de la technique, deux articles de matériel seulement répondent à la définition du «matériel spécialement conçu ou préparé à cette fin», à savoir:

- a) Machines à tronçonner les éléments combustibles irradiés: ce sont des machines télécommandées, spécialement conçues ou préparées pour être utilisées dans une usine de retraitement au sens de la définition ci-dessus et destinées à couper, tronçonner ou cisailer des assemblages, faisceaux ou barres de combustible nucléaire irradié;
- b) Réservoirs anticritiques (par exemple, cylindriques de petit diamètre, annulaires ou quadrilatères plats), spécialement conçus ou préparés pour être utilisés dans une usine de retraitement au sens de la définition ci-dessus, destinés à dissoudre le combustible nucléaire irradié, et capables de résister à des liquides chauds fortement corrosifs et pouvant être chargés et entretenus à distance.

10. *Installations pour la fabrication d'éléments combustibles*:

Une «installation pour la fabrication d'éléments combustibles» comprend le matériel:

- a) Qui entre normalement en contact direct avec le flux de production de matières nucléaires, le traite directement ou en assure directement la régulation, ou
- b) Qui enferme hermétiquement les matières nucléaires dans les gaines.

L'ensemble des articles destinés aux opérations ci-dessus, ainsi que tout article prévu pour l'une quelconque des opérations ci-dessus, et à d'autres opérations de fabrication de combustible, telles que la vérification de l'intégrité de la gaine ou de l'étanchéité de ses joints et la finition du combustible solide.

11. *Équipement, autre que les instruments d'analyse, spécialement conçu ou préparé pour la séparation des isotopes de l'uranium*:

L'«équipement, autre que les instruments d'analyse, spécialement conçu ou préparé pour la séparation des isotopes de l'uranium», comprend chacun des principaux articles d'équipement conçus ou préparés spécialement pour le processus de séparation.

12. *Installations pour la production d'eau lourde*:

Une «installation pour la production d'eau lourde» comprend le matériel et l'équipement spécialement conçu pour l'enrichissement en deutérium ou ses composés.

13. Les principaux composants des articles 1 à 12 ci-dessus, ainsi que toute fraction importante de ces articles essentielle à l'exploitation d'une installation pour le retraitement ou l'enrichissement de matières nucléaires ou la production d'eau lourde.